



Bulletin Officiel

N° 3656 Mardi 03 Aout 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP SAFA

2

AGREMENT DE DESIGNATION DE DEPOSITAIRE

BANQUE TUNISO - KOWEITIENNE

2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2010 »

3-5

COURBE DES TAUX

6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

7-8

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV CROISSANCE
- TUNISO EMIRATIE SICAV
- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 28 juillet 2010, d'agréer le fonds suivant :

FCP SAFA

*Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : 05 rue Mustapha Sfar -1002-Tunis*

SMART ASSET MANAGEMENT et AMEN BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 juillet 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé « FCP SAFA » d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D. 100 chacune.

AGREMENT DE DESIGNATION DE DEPOSITAIRE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 28 juillet 2010, d'agréer la désignation de la Banque Tuniso-Koweitienne en tant que dépositaire d'Univers Obligations SICAV en remplacement de l'Arab Tunisian Bank.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2010 »

Le Conseil d'Administration réuni en date du 26/04/2010 a décidé de :

- 1- soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/05/2010 l'émission d'emprunts obligataires pour une enveloppe globale de 200 millions de dinars.
- 2- lancer un premier emprunt obligataire de 80 millions de dinars d'une durée de 15 ans à un taux variable de TMM majoré d'une marge de 0,70% à 0,85%, et de déléguer à la Direction Générale le soin de fixer les conditions de cette émission.
- 3- Imputer cette émission sur l'enveloppe d'emprunt obligataire qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/05/2010

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Amen Bank tenue le 31/05/2010 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars.

Dénomination de l'emprunt : «EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2010 ».

Montant : 80 000 000 dinars divisés en 800 000 obligations subordonnées, de nominal 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes au **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,85 %** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 85 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'aout de l'année N-1 au mois de juillet de l'année N.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin, qui est égale à 4,2233%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement

actuariel annuel de 5,0733%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,85% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de 15 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 8 ans.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée, entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le 31/08/2010 seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné, soit le 31/08/2010 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations subordonnées émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 6,670 dinars par obligation subordonnée et ce, de la première année jusqu'à la 14^{ème} année, et de 6,620 dinars par obligation subordonnée, la 15^{ème} année. L'emprunt sera amorti en totalité le 31/08/2025.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 31 aout de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 31/08/2011.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le 02/08/2010 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 31/08/2010.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations subordonnées émises. Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du 31/08/2010, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 30/09/2010, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 30/09/2010, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du 02/08/2010 aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations subordonnées du présent emprunt seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

Cotation en Bourse : Amen Bank s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Amen Bank s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Rang de créance : *En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les présentes obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19 juillet 2010 sous le numéro 10/009. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires des obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.*

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : *L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.*

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou

- Suite -

qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire: Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le **n°10-706** en date du **19 juillet 2010** et du document de référence « Amen Bank 2010 » enregistré par le CMF sous le n° **10-009** en date du **19 juillet 2010** seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Amen Bank, Avenue Mohamed V, -1002 Tunis-, et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et d'Amen Bank : www.amenbank.com.tn

AVIS

COURBE DES TAUX DU 03 AOUT 2010
--

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,583%		
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,584%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,588%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,593%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,598%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,608%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,614%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,619%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,624%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,629%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,637%	996,757
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,670%	1 019,672
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,724%	1 006,225
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,755%	1 038,598
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,783%	1 089,596
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,795%	1 120,905
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,827%	1 085,849
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,886%		1 016,939
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,992%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,127%	1 092,424
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,383%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,428%		1 004,244
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,000%	1 073,702

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	133,306	133,319		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,599	11,600		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,198	1,199		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,120	32,123		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,219	44,223		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	166,099	166,781		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	699,776	697,361		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	141,986	142,794		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	131,487	131,996		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	118,109	118,350		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	116,585	116,887		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	112,117	112,554		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
13	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 248,410	1 260,750		
14	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 193,017	2 201,47		
15	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	120,312	120,312		
16	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	120,683	120,945		
17	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 141,529	1 136,17		
18	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	124,508	124,508		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	162,220	162,22		
20	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,037	14,75		
21	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 707,046	5 707,05		
22	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 586,625	6 586,63		
23	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,309	2,329		
24	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,844	1,855		
25	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,168	1,172		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
26	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	106,647	106,661
27	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	102,919	102,932
28	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	103,442	103,456
29	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	101,429	101,459
30	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	102,022	102,040
31	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	105,211	105,225
32	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221		102,281
33	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	102,521	102,357
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	102,344	104,308
35	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	104,173	101,351
36	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	101,336	102,650
37	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	102,639	102,595
38	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-98	17/05/10	4,108	104,623	102,583	102,532
39	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	104,602	104,612
40	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	104,569	104,582
41	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	101,452	101,460
42	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	101,500	101,509
43	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	102,781	102,799
44	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	100,872	100,882
45	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	104,782	104,792
46	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	102,751	102,761
47	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	100,755	101,155
48	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	103,021	103,032
49	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	103,162	103,171
50	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	100,673	100,681

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
51	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,493	10,397	10,398
52	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,934	102,389	102,400
53	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	102,193		100,765
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
54	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	100,435	100,506
SICAV MIXTES								
55	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,387	76,856
56	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	161,234	161,817
57	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 585,269	1 589,942
58	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	113,563	113,893
59	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	122,635	123,072
60	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143		105,534
61	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,431	16,461
62	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	281,667	282,467
63	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465		53,348
64	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 280,311	2 287,848
65	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	78,725	78,954
66	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	58,650	58,798
67	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	103,732	103,838
68	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	114,341	114,591
69	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	112,308	112,583
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,865	11,876
71	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,985	13,002
72	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,127	17,209
73	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,925	17,995
74	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-		10,846	12,453	12,504
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	131,437	131,694
76	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09		119,707		135,093
77	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09		116,320		129,928
78	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671		20,968
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	104,154	102,903
80	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	108,088	107,630
81	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	145,938	147,920
82	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,584	10,584
83	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	125,077	125,077
84	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	118,406	118,406
85	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	173,091	173,091
86	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	153,747	153,747
87	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	135,299	135,299
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	9 983,171	9 983,171
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-		134,168	167,340	167,340
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-		1 166,664	1 435,780	1 435,780
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-		100,000	103,776	105,115
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-		100,000	109,866	107,823
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-		9 989,736	10 243,602	10 345,465

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV arrêtés au 30 juin 2010, qui font apparaître un actif net de 28.510.774 dinars pour un capital de 27.992.464 dinars et une valeur liquidative égale à 104,002 dinars par action.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nos contrôles ont été effectués conformément à la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité et consistant principalement à :

- vérifier la concordance des données dégagées par les états financiers trimestriels avec les livres comptables,
- prendre connaissance des méthodes et principes comptables ayant servi à établir ces états financiers,
- effectuer un examen analytique des résultats et des données financières présentés au 30 juin 2010,
- obtenir de la Direction, les informations jugées nécessaires en de telles circonstances.

Conformément aux objectifs de notre mission, nous n'avons pas mis en œuvre tous les contrôles qu'implique une mission de certification. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion sur l'image fidèle que donnent les états financiers trimestriels.

Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous vous informons que nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV arrêtés au 30 juin 2010.

Toutefois, nous vous informons que :

- MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV détient dans son portefeuille, au 30 juin 2010, des certificats de dépôt émis par la B.I.A.T., totalisant 2.995.933 dinars, soit 10,49% de son actif.

En application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif, le maximum toléré est de 10%.

- Le total des dépôts à terme, des dépôts à vue et des disponibilités de MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV, s'élèvent au 30 juin 2010 à 8.969.901 dinars, soit 31,42% de son actif.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, le maximum toléré est de 20% de l'actif.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Néjiba CHOUK

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2010
 (Unité : en D.T.)

	NOTE	AU 30/06/2010	AU 30/06/2009	AU 31/12/2009
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille-titres	3-1	16 087 874	13 697 522	14 060 873
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 260 654	737 864	944 924
b - Obligations et valeurs assimilées		14 827 220	12 959 658	13 115 949
c - Autres valeurs		0	0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3-3	12 431 716	9 534 046	5 572 052
a - Placements monétaires		5 285 238	8 782 065	4 496 102
b - Disponibilités		7 146 478	751 981	1 075 950
AC 3 - Créances d'exploitation		1 906	2 399	2 511
a - Dividendes et intérêts à recevoir		1 906	2 399	2 511
b - Titres de créances échus		0	0	0
AC 4 - Autres actifs		28 652	11 650	7 601
a - Débiteurs divers		28 652	11 650	7 601
c - Immobilisations nettes		0	0	0
TOTAL ACTIF		28 550 148	23 245 617	19 643 037
<u>PASSIF EXIGIBLE</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs		34 030	35 440	36 897
PA 2 - Autres créditeurs divers		5 344	2 014	1 674
TOTAL PASSIF EXIGIBLE		39 374	37 454	38 571
ACTIF NET		28 510 774	23 208 163	19 604 466
CP 1 - Capital		27 992 464	22 746 645	18 873 539
CP 2 - Sommes distribuables		518 310	461 518	730 927
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 045	3	2
b - Sommes distribuables de l'exercice		517 265	461 515	730 925
ACTIF NET		28 510 774	23 208 163	19 604 466
TOTAL PASSIF EXIGIBLE + ACTIF NET		28 550 148	23 245 617	19 643 037

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 JUIN 2010
(Unité : en D.T.)

	NOTE	DU	DU	DU	DU	DU
		01/04/2010	01/01/2010	01/04/2009	01/01/2009	01/01/2009
		AU	AU	AU	AU	AU
		30/06/2010	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2009	31/12/2009
PR 1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE						
TITRES	3-2	189 844	344 771	206 042	376 321	725 858
a. Dividendes		30 104	30 104	35 397	35 397	35 397
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		159 740	314 667	170 645	340 924	690 461
c. Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
PR 2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3-4	32 064	75 388	67 884	111 595	254 753
a. Revenus des bons du Trésor		4 065	10 673	25 595	47 256	79 126
b. Revenus des billets de trésorerie		0	0	0	0	0
c. Revenus des certificats de dépôt		9 694	9 694	12 137	21 163	27 427
d. Intérêts sur comptes courants		1 367	4 938	2 664	5 211	11 139
e. Revenus des autres placements monétaires		16 938	50 083	27 488	37 965	137 061
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		221 908	420 159	273 926	487 916	980 611
CH 1 - CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS		-29 110	-56 402	-32 254	-60 281	-126 087
REVENU NET DES PLACEMENTS		192 798	363 757	241 672	427 635	854 524
CH 2 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		-9 146	-17 949	-9 881	-18 383	-38 385
RESULTAT D'EXPLOITATION		183 652	345 808	231 791	409 252	816 139
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		173 990	171 457	35 459	52 263	-85 214
SOMMES DISTRIBUABLES		357 642	517 265	267 250	461 515	730 925
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-173 990	-171 457	-35 459	-52 263	85 214
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		-26 165	-21 185	-28 017	16 777	20 892
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		3 668	64 938	-6 808	41 192	31 752
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées/cessions de titres		-27 199	-81 932	-19 345	-20 317	-2 485
Frais de négociation		-2 634	-4 191	-1 864	-4 098	-8 375
RESULTAT NET DE LA PERIODE		157 487	324 623	203 774	426 029	837 031

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 JUIN 2010
(Unité : en D.T.)

	NOTE	DU	DU	DU	DU	DU
		01/04/2010	01/01/2010	01/04/2009	01/01/2009	01/01/2009
		AU	AU	AU	AU	AU
		30/06/2010	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2009	31/12/2009
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT						
DES OPERATIONS						
D'EXPLOITATION		157 487	324 623	203 774	426 029	837 031
a - Résultat d'exploitation		183 652	345 808	231 791	409 252	816 139
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		3 668	64 938	-6 808	41 192	31 752
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		-27 199	-81 932	-19 345	-20 317	-2 485
d - Frais de négociation de titres		-2 634	-4 191	-1 864	-4 098	-8 375
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-730 927	-730 927	-670 794	-670 794	-670 794
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		10 184 106	9 312 612	2 058 297	6 247 465	2 232 766
a - Souscriptions		25 310 408	35 286 907	10 946 810	26 558 143	58 255 374
- Capital		24 762 000	34 113 900	11 121 400	25 744 900	55 867 000

- Régularisation des sommes non distribuables	158 652	738 637	246 275	568 741	1 235 981
- Régularisation des sommes distribuables	389 756	434 370	-420 865	244 502	1 152 393
- Droits d'entrée	0	0	0	0	0
	-15 126	-25 974		-20 310	-56 022
b - Rachats	302	295	-8 888 513	678	608
- Capital	-14 993	-25 163		-19 683	-53 598
- Régularisation des sommes non distribuables	400	600	-8 982 300	800	600
- Régularisation des sommes distribuables	81 821	-548 826	-200 090	-434 641	-1 186 403
- Droits de sortie	-214 723	-261 869	293 877	-192 237	-1 237 605
	0	0	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 610 666	8 906 308	1 591 277	6 002 700	2 399 003

AN 4 - ACTIF NET

a - Début de période	18 900 108	19 604 466	21 616 886	17 205 463	17 205 463
b - Fin de période	28 510 774	28 510 774	23 208 163	23 208 163	19 604 466

AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS

a - Début de période	176 450	184 633	201 169	161 949	161 949
b - Fin de période	274 136	274 136	222 560	222 560	184 633

VALEUR LIQUIDATIVE	104,002	104,002	104,278	104,278	106,181
---------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	0,79%	1,67%	0,90%	2,05%	3,84%
---------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2010**

NOTE N°1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n°88-92 du 2 août 1988 telle que modifiée par la loi n°92-113 du 23 novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

La société a obtenu :

- l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000,
- le visa du prospectus d'émission par le C.M.F. le 26 octobre 2001 sous le n°01.425.

Elle a été définitivement constituée le 22 juin 2001 et a entamé son activité le 21 novembre 2001.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la Compagnie Gestion et Finance «C.G.F.», moyennant une rémunération égale à 0,4% de l'actif net moyen, réglée trimestriellement et à terme échu.

La Banque Internationale Arabe de Tunisie «B.I.A.T.» a été désignée dépositaire des titres et fonds de la SICAV, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- de 0 à 10 millions de dinars : 0,1% de l'actif net avec minimum de 6.000 D
- de 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% de l'actif net
- au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% de l'actif net

NOTE N°2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV sont établis en référence aux dispositions de l'arrêté du ministère des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables sectorielles relatives aux O.P.C.V.M.

Ces états financiers trimestriels comprennent les documents suivants :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ces états trimestriels sont les suivants :

2.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat, les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote.

La différence, par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente, constitue une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen en bourse à la date du 30 juin 2010.

2.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote sont évalués en date d'entrée à leur valeur de marché à la date du 30 juin 2010 ou à défaut, à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons du Trésor et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur prix d'acquisition (valeur nominale – intérêts précomptés non échus).

2.4. CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT**3.1. PORTEFEUILLE TITRES :**

Le portefeuille titres est arrêté au 30 juin 2010 à 16.087.874 dinars, détaillé comme suit :

(en dinars)

DESIGNATION	NOMBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30/06/2010	% DE L'ACTIF
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :				
- OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE :				
* Emprunt obligataire ATL 2008-1	100	6.001	6.028	0,02
* Emprunt obligataire BTE 2009	100	10.000	10.333	0,04
* Emprunt obligataire CIL 2009-1	5.000	500.000	520.855	1,82
* Emprunt obligataire GL 2003-1	2.000	40.480	42.244	0,15
* Emprunt obligataire HL 2009-1	3.000	300.000	312.321	1,09
* Emprunt obligataire MEUBLATEX 2010-B	1.500	150.000	151.172	0,53
* Emprunt obligataire TL 2009 (Emprunt subordonné)	4.150	415.000	429.338	1,50
* Emprunt obligataire TL 2009 (Emprunt subordonné)	100	10.000	10.346	0,04
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2006-1	6.200	249.240	257.281	0,90
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2006-1	100	4.000	4.130	0,01
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2007-2 F	300	18.180	18.585	0,06
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2008-1	100	6.000	6.001	0,02
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2009-1	400	32.000	32.552	0,11
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2009-1	2.000	161.600	164.351	0,58
* Emprunt obligataire U.I.B. 2009/1	100	10.000	10.447	0,04
* Emprunt obligataire AIL 2005-B	2.000	40.000	41.829	0,15
* Emprunt obligataire CIL 2008 (Emprunt subordonné)	3.000	300.000	307.961	1,08
* Emprunt obligataire TL 2007 (Emprunt subordonné)	2.000	121.200	127.358	0,45
* Emprunt obligataire TL 2008-1	100	6.001	6.001	0,02
* Emprunt obligataire ATL 2008 (Emprunt subordonné)	10.000	1.000.000	1.048.022	3,67
* Emprunt obligataire ATL 2007/1	50	3.001	3.131	0,01
* Emprunt obligataire TL 2009-1	300	24.000	24.414	0,09
* Emprunt obligataire TL 2007-2 F	300	18.180	18.585	0,06
* Emprunt obligataire TL 2006-1 F	5.000	201.000	206.902	0,72
* Emprunt obligataire TL 2007 (Emprunt subordonné)	5.000	300.000	315.419	1,10
* Emprunt obligataire UIB 2009/1	100	10.000	10.447	0,04
* Emprunt obligataire UIB 2009/1	7.000	700.000	731.324	2,56

* Emprunt obligataire TL 2009 (Emprunt subordonné)	100	10.000	10.346	0,04
* Emprunt obligataire TL 2009-1	700	56.560	57.557	0,20
* Emprunt obligataire PANOBOIS 2007-C	500	50.000	50.584	0,18
* Emprunt obligataire HL 2008-1	5.000	300.000	302.268	1,06
* Emprunt obligataire CIL 2009-1	100	10.000	10.417	0,04
		<u>5.062.443</u>	<u>5.248.549</u>	<u>18,38</u>
- F.C.C. :				
* FCC-BIAT 1 - P201	300	300.000	301.704	1,05
* FCC-BIAT 2 - P301	300	300.000	301.860	1,06
		<u>600.000</u>	<u>603.564</u>	<u>2,11</u>
- B.T.A. :				
* B.T.A. 5,25% mars 2016	100	103.530	104.200	0,36
* B.T.A. 5,50% mars 2019	500	521.500	525.525	1,84
* B.T.A. 5,50% mars 2019	100	104.330	105.151	0,37
* B.T.A. 5,50% mars 2019	100	104.030	104.888	0,37
* B.T.A. 5,50% mars 2019	300	306.090	309.983	1,09
* B.T.A. 5,50% mars 2019	300	306.240	310.130	1,09
* B.T.A. 5,50% mars 2019	300	306.390	310.276	1,09
* B.T.A. 5,50% mars 2019	300	306.540	310.422	1,09
* B.T.A. 5,50% mars 2019	300	306.690	310.568	1,09
* B.T.A. 5,50% mars 2019	300	306.840	310.714	1,09
		<u>2.672.180</u>	<u>2.701.857</u>	<u>9,48</u>
* B.T.A. 6,00% mars 2012	100	101.050	101.987	0,36
* B.T.A. 6,00% mars 2012	10	10.130	10.213	0,04
* B.T.A. 6,00% mars 2012	10	10.440	10.403	0,04
* B.T.A. 6,00% mars 2012	8	8.200	8.235	0,03
* B.T.A. 6,00% mars 2012	4	4.100	4.117	0,01
* B.T.A. 6,00% mars 2012	10	10.200	10.270	0,04
* B.T.A. 6,75% juillet 2017	500	557.500	577.039	2,02
* B.T.A. 6,75% juillet 2017	1.500	1.650.000	1.727.843	6,05
* B.T.A. 7,00% février 2015	328	331.280	336.678	1,18
* B.T.A. 7,00% février 2015	200	205.260	207.358	0,73
* B.T.A. 7,00% février 2015	260	266.968	269.639	0,94
* B.T.A. 7,00% février 2015	24	25.800	25.917	0,09
* B.T.A. 7,00% février 2015	40	43.120	43.293	0,15
* B.T.A. 7,00% février 2015	81	89.100	89.491	0,31
* B.T.A. 7,00% février 2015	19	20.900	20.992	0,07
* B.T.A. 7,00% février 2015	185	200.725	202.555	0,71
* B.T.A. 7,00% février 2015	20	21.300	21.605	0,07
* B.T.A. 7,00% février 2015	59	63.130	64.096	0,22
* B.T.A. 7,00% février 2015	20	21.300	21.680	0,08
* B.T.A. 7,00% février 2015	13	13.845	14.100	0,05
* B.T.A. 7,50% avril 2014	70	75.600	75.778	0,26
* B.T.A. 7,50% avril 2014	30	32.400	32.477	0,11
* B.T.A. 7,50% avril 2014	40	42.800	42.975	0,15
* B.T.A. 7,50% avril 2014	30	31.950	32.106	0,11
* B.T.A. 7,50% avril 2014	17	18.105	18.193	0,06
* B.T.A. 7,50% avril 2014	15	15.975	16.053	0,06
* B.T.A. 7,50% avril 2014	8	8.520	8.562	0,03
* B.T.A. 7,50% avril 2014	10	10.650	10.707	0,04
* B.T.A. 7,50% avril 2014	10	10.650	10.734	0,04
* B.T.A. 7,50% avril 2014	15	15.975	16.115	0,06
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	10	11.100	11.455	0,04
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	600	675.000	694.545	2,43
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	500	541.000	550.191	1,93
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	120	132.000	136.490	0,48
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	50	56.500	58.400	0,20
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	12	13.140	13.780	0,05
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	200	221.000	231.528	0,81
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	10	11.030	11.597	0,04
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	20	22.000	23.140	0,08
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	30	32.850	34.677	0,12
		<u>8.304.773</u>	<u>8.498.871</u>	<u>29,77</u>

- B.T.Z. :				
* B.T.Z. C01 11 octobre 2016	100	55.030	68.410	0,24
* B.T.Z. C02 11 octobre 2016	100	54.780	68.235	0,24
* B.T.Z. C03 11 octobre 2016	100	54.530	68.059	0,24
* B.T.Z. C04 11 octobre 2016	400	217.120	271.532	0,95
		<u>381.460</u>	<u>476.236</u>	<u>1,67</u>
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		14.348.676	14.827.220	51,93
TITRES OPCVM :				
* FCP PROPARCO	200	200.000	245.790	0,86
* SICAV ENTREPRISE	2.033	207.632	209.088	0,74
* SICAV TRESOR	7.900	802.950	805.776	2,82
TOTAL TITRES OPCVM		1.210.582	1.260.654	4,42
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		15.559.258	16.087.874	56,35

3.2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent, au 30 juin 2010, 189.844 dinars, détaillés comme suit :

	Du 01/04/10 Au 30/06/10	Du 01/04/09 Au 30/06/09
- Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	159.740 D	170.645 D
- Revenus des placements et autres valeurs	0	0
- Revenus des titres OPCVM	30.104 D	35.397 D
	<u>189.844 D</u>	<u>206.042 D</u>

3.3. PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2010 à 12.431.716 dinars, détaillée comme suit :

DESIGNATION	NOMBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITI ON	(en dinars)	
			VALEUR AU 30/06/2010	% DE L'ACTIF
PLACEMENTS MONETAIRES :				
- BONS DU TRESOR :				
* BTCT52S – 08/07/2010	470	450.929	465.882	1,63
- CERTIFICATS DE DEPOT :				
* B.I.A.T. – 10/07/2010	1	499.572	499.614	1,75
* B.I.A.T. – 15/07/2010	1	499.144	499.401	1,75
* B.I.A.T. – 19/07/2010	1	1.996.576	1.996.918	6,99
		<u>2.995.292</u>	<u>2.995.933</u>	<u>10,49</u>
- PLACEMENTS :				
* CT B.I.A.T. – 31/01/2011	300	300.000	305.281	1,07
* CT B.I.A.T. – 10/10/2011	500	500.000	515.566	1,81
* CT B.I.A.T. – 18/06/2012	1.000	1.000.000	1.002.576	3,51
		<u>1.800.000</u>	<u>1.823.423</u>	<u>6,39</u>
TOTAL DES PLACEMENTS MONETAIRES		5.246.221	5.285.238	18,51
- DISPONIBILITES		7.146.478	7.146.478	25,03
TOTAL GENERAL		12.392.699	12.431.716	43,54

3.4. REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES :

Le total de ce poste s'élève au 30 juin 2010 à 32.064 dinars, représentant le montant des intérêts courus, détaillé comme suit :

	Du 01/04/10 Au 30/06/10	Du 01/04/09 Au 30/06/09
- Revenus des bons du Trésor	4.065 D	25.595 D
- Revenus des billets de trésorerie	0	0
- Revenus des certificats de dépôt	9.694 D	12.137 D
- Revenus des comptes de dépôt	1.367 D	2.664 D
- Revenus des autres placements monétaires	<u>16.938 D</u>	<u>27.488 D</u>
	32.064 D	67.884 D

3.5. CAPITAL SOCIAL :

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent, au 30 juin 2010, comme suit :

Capital au 31 mars 2010 :

- Montant	: 17.645.000 D
- Nombre de titres	: 176.450
- Nombre d'actionnaires	: 447

Souscriptions réalisées au cours de la période :

- Montant	: 24.762.000 D
- Nombre de titres émis	: 247.620
- Nombre d'actionnaires nouveaux	: 352

Rachats effectués au cours de la période :

- Montant	: 14.993.400 D
- Nombre de titres rachetés	: 149.934
- Nombre d'actionnaires sortants	: 52

Capital au 30 juin 2010 :

- Montant	: 27.413.600 D
- Nombre de titres	: 274.136
- Nombre d'actionnaires	: 747

SICAV CROISSANCE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 17 février 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV–CROISSANCE» pour la période allant du premier avril au 30 juin 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 16.567.770 , un actif net de D : 16.556.721 et un bénéfice de la période de D : 597.655.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV–CROISSANCE» comprenant le bilan au 30 juin 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2010
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2010	30/06/2009	Année 2009
Portefeuille-titres	4	12 913 542,820	10 320 983,169	12 014 031,361
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 947 707,967	9 413 352,438	10 957 209,677
Obligations et valeurs assimilées		353 724,000	369 992,000	379 336,000
Titres OPCVM		612 110,853	537 638,731	677 485,684
Placements monétaires et disponibilités		3 615 477,144	2 595 841,605	3 054 917,450

Placements monétaires	5	3 614 533,604	2 595 139,514	3 054 158,435
Disponibilités		943,540	702,091	759,015
Créances d'exploitation	6	38 749,848	223 802,363	63 697,919
TOTAL ACTIF		16 567 769,812	13 140 627,137	15 132 646,730
PASSIF				
Autres créditeurs divers	7	11 049,151	10 455,620	16 243,333
TOTAL PASSIF		11 049,151	10 455,620	16 243,333
ACTIF NET				
Capital	12	16 337 428,778	12 871 001,268	14 866 489,661
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos (Arrondis de coupons)		55,776	40,698	40,698
Sommes distribuables de l'exercice en cours		219 236,107	259 129,551	249 873,038
ACTIF NET		16 556 720,661	13 130 171,517	15 116 403,397
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		16 567 769,812	13 140 627,137	15 132 646,730

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/01 au 30/06/2009	Année 2009
Revenus du portefeuille-titres	8	209 827,900	249 520,560	200 635,775	282 193,530	296 147,130
Dividendes		205 403,300	240 879,960	195 842,175	272 247,930	276 857,530
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 424,600	8 640,600	4 793,600	9 945,600	19 289,600
Revenus des placements monétaires	9	27 330,136	52 702,680	16 783,313	34 062,599	78 259,397
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		237 158,036	302 223,240	217 419,088	316 256,129	374 406,527
Charges de gestion des placements	10	(29 508,019)	(58 819,918)	(21 595,374)	(42 282,072)	(92 656,414)
REVENU NET DES PLACEMENTS		207 650,017	243 403,322	195 823,714	273 974,057	281 750,113

Autres charges	11	(9 557,108)	(17 546,241)	(7 183,505)	(13 912,925)	(29 082,110)
RESULTAT D'EXPLOITATION		198 092,909	225 857,081	188 640,209	260 061,132	252 668,003
Régularisation du résultat d'exploitation		(7 008,471)	(6 620,974)	77,870	(931,581)	(2 794,965)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		191 084,438	219 236,107	188 718,079	259 129,551	249 873,038
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		7 008,471	6 620,974	(77,870)	931,581	2 794,965
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		388 334,556	994 979,704	824 828,536	1 305 764,856	2 766 824,312
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		11 625,712	469 064,063	296 888,006	442 256,725	1 100 998,007
Frais de négociation		(398,528)	(3 722,157)	(2 428,675)	(3 632,937)	(7 865,646)
RESULTAT DE LA PERIODE		597 654,649	1 686 178,691	1 307 928,076	2 004 449,776	4 112 624,676

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/01 au 30/06/2009	Année 2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	597 654,649	1 686 178,691	1 307 928,076	2 004 449,776	4 112 624,676
Résultat d'exploitation	198 092,909	225 857,081	188 640,209	260 061,132	252 668,003
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	388 334,556	994 979,704	824 828,536	1 305 764,856	2 766 824,312
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	11 625,712	469 064,063	296 888,006	442 256,725	1 100 998,007
Frais de négociation de titres	(398,528)	(3 722,157)	(2 428,675)	(3 632,937)	(7 865,646)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(249 857,960)	-	(278 360,020)	(278 360,020)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(526 309,772)	3 996,533	1 471,490	29 656,557	(92 286,463)
Souscriptions					
- Capital	1 401 997,429	8 150 476,005	413 088,640	1 334 378,880	2 427 432,036
- Régularisation des sommes non distribuables	118 579,229	255 863,222	41 749,490	73 950,733	375 807,534
- Régularisation des sommes distribuables	9 867,436	10 815,812	5 013,665	26 398,246	51 573,126
Rachats					
- Capital	(1 864 221,989)	(8 029 142,058)	(414 767,104)	(1 303 420,544)	(2 487 110,656)

- Régularisation des sommes non distribuables	(175 655,970)	(366 579,662)	(38 677,406)	(74 815,951)	(406 115,432)
- Régularisation des sommes distribuables	(16 875,907)	(17 436,786)	(4 935,795)	(26 834,807)	(53 873,071)
VARIATION DE L'ACTIF NET	71 344,877	1 440 317,264	1 309 399,566	1 755 746,313	3 741 978,193
ACTIF NET					
En début de période	16 485	15 116	11 820	11 374	
	375,784	403,397	771,951	425,204	11 374 425,204
En fin de période	16 556	16 556	13 130	13 130	
	720,661	720,661	171,517	171,517	15 116 403,397
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	61 503	59 180	59 675	59 500	59 500
En fin de période	59 663	59 663	59 666	59 666	59 180
VALEUR LIQUIDATIVE	277,504	277,504	220,061	220,061	255,431
TAUX DE RENDEMENT	3,53%	10,29%	11,09%	17,56%	36,06%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 JUIN 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2010 à D : 12.913.542,820 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2010	% Actif Net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		4 467 687,462	11 947 707,967	72,16%
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés admis à la cote		4 467 588,262	11 947 608,767	72,16%
Actions				
Actions Banque de Tunisie	125 900	444 604,630	1 291 104,500	7,80%
Actions BIAT	19 000	482 768,256	1 500 241,000	9,06%
Actions Placements de Tunisie	29 709	570 070,228	1 231 439,050	7,44%
Actions UIB	64 701	743 222,378	1 353 934,126	8,18%
Actions STB	10 000	105 959,549	143 740,000	0,87%
Actions Monoprix	20 710	120 250,736	1 083 631,040	6,54%
Actions BH	30 856	299 370,526	823 238,080	4,97%
Actions ATTIJARI BANK	46 875	430 746,154	1 064 297,875	6,43%
Actions Amen Bank	15 937	307 615,710	1 147 655,421	6,93%
Actions BNA	4 800	32 192,479	66 249,600	0,40%
Actions AIR Liquide	5 199	728 188,902	1 642 885,000	9,92%
Actions CIL	11 690	54 440,330	335 082,160	2,02%
Actions BTE	1 555	29 671,220	46 652,555	0,28%
Actions SPIDIT SICAF	6 410	37 784,500	45 549,460	0,28%
Actions ATB	3 000	25 164,250	25 849,000	0,16%
Actions UBCI	500	37 250,000	35 805,000	0,22%
Droits				
Actions BT CP 149	40	11,814	352,000	0,00%
Actions BT CP 138	20	15,114	18,000	0,00%
Actions BT CP 141	90	22,668	81,000	0,00%
Actions BT CP 144	60	87,289	0,600	0,00%
Actions BT CP 123	5	9,000	9,000	0,00%
Actions BT CP 160	10	0,959	85,000	0,00%
Actions BT CP 132	10	-	9,000	0,00%
Actions BT CP 154	20	-	65,000	0,00%
Actions BT CP 164	10	-	100,000	0,00%
Actions CIL DA	11 690	18 141,570	109 535,300	0,66%
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés non admis à la cote		99,200	99,200	0,00%
Actions				
Actions BT rompu	5	99,200	99,200	0,00%
Actions SICAV		612 662,849	612 110,853	3,70%
SICAV RENDEMENT	6 049	612 662,849	612 110,853	3,70%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		352 000,000	353 724,000	2,14%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	352 000,000	353 724,000	2,14%
TOTAL GENERAL		5 432 350,311	12 913 542,820	78,00%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2010 à D: 3.614.533,604 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	2 111 000,000	2 119 153,079		12,80%
compte à terme au 07/07/2010 (au taux de 3,73%)	278 000,000	279 909,107	N°081241	1,69%
compte à terme au 11/07/2010 (au taux de 3,73%)	7 000,000	7 045,782	N°081465	0,04%
compte à terme au 14/07/2010 (au taux de 3,73%)	60 000,000	60 377,701	N°081138	0,36%
compte à terme au 20/07/2010 (au taux de 3,73%)	113 000,000	113 655,908	N°081429	0,69%
compte à terme au 21/07/2010 (au taux de 3,73%)	81 000,000	81 463,542	N°081384	0,49%
compte à terme au 22/07/2010 (au taux de 3,73%)	90 000,000	90 507,689	N°081038	0,55%
compte à terme au 22/07/2010 (au taux de 3,73%)	191 000,000	192 077,428	N°081231	1,16%
compte à terme au 23/07/2010 (au taux de 3,73%)	14 000,000	14 077,829	N°081119	0,09%
compte à terme au 26/07/2010 (au taux de 3,73%)	224 000,000	225 190,330	N°081432	1,36%
compte à terme au 27/07/2010 (au taux de 3,73%)	42 000,000	42 219,753	N°081528	0,26%
compte à terme au 01/09/2010 (au taux de 3,86%)	68 000,000	68 166,837	N°081168	0,41%
compte à terme au 09/09/2010 (au taux de 3,86%)	73 000,000	73 129,696	N°081353	0,44%
compte à terme au 10/09/2010 (au taux de 3,86%)	467 000,000	467 790,190	N°081502	2,83%
compte à terme au 10/09/2010 (au taux de 3,86%)	283 000,000	283 478,852	N°081355	1,71%
compte à terme au 10/09/2010 (au taux de 3,86%)	8 000,000	8 013,536	N°081285	0,05%
compte à terme au 17/09/2010 (au taux de 3,86%)	10 000,000	10 010,998	N°081224	0,06%
compte à terme au 24/09/2010 (au taux de 3,86%)	15 000,000	15 007,614	N°081367	0,09%
compte à terme au 24/09/2010 (au taux de 3,86%)	5 000,000	5 002,538	N°081174	0,03%
compte à terme au 26/09/2010 (au taux de 3,86%)	82 000,000	82 027,750	N°080901	0,50%
CERTIFICATS DE DEPOTS	1 489 129,396	1 495 380,525		9,03%
certificats de dépôts (au taux de 3,73%)	496 304,461	499 470,425	Banque de Tunisie (b)	3,02%
certificats de dépôts (au taux de 3,62%)	496 412,467	497 935,093	Banque de Tunisie (a)	3,01%
certificats de dépôts (au taux de 3,62%)	496 412,468	497 975,007	Banque de Tunisie (b)	3,01%
TOTAL	3 600 129,396	3 614 533,604		21,83%

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 30 Juin 2010 un montant de D : 38.749,848 contre D: 223.802,363 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Cessions titres à encaisser	31 450,848	223 802,363
Dividendes à encaisser	7 299,000	-
TOTAL	38 749,848	223 802,363

Note 7 : Autres créiteurs divers

Ce poste totalise au 30 Juin 2010 un montant de D : 11.049,151 contre D : 10.455,620 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Redevance CMF	1 374,136	1 045,227

Etat, retenue à la source	4 486,494	3 299,306
Commissaire aux comptes	5 188,521	6 111,087
TOTAL	11 049,151	10 455,620

Note 8: Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 209.827,900 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2010, contre D : 200.635,775 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2009, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 2 2010	Trimestre 2 2009
<u>Dividendes</u>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la côte	205 403,300	195 842,175
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts	4 424,600	4 793,600
TOTAL	209 827,900	200 635,775

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2010 à D : 27.330,136, contre D : 16.783,313 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 2 2010	Trimestre 2 2009
Intérêts sur compte à terme	16 403,289	8 673,352
Intérêts sur certificats de dépôt	10 926,847	8 109,961
TOTAL	27 330,136	16 783,313

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2010 à D : 29.508,019 contre D : 21.595,374 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Commission de gestion	25 292,591	18 510,319
Rémunération du dépositaire	4 215,428	3 085,055
TOTAL	29 508,019	21 595,374

Note 11 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2010 à D : 9.557,108 contre D : 7.183,505 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Redevance CMF	4 215,427	3 085,057
Honoraires commissaire aux comptes	3 768,000	2 548,000
Rémunération du PDG	1 201,706	1 199,985
TCL	371,975	350,463
TOTAL	<u>9 557,108</u>	<u>7 183,505</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01 au 30/06/2010 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2009

Montant	14 866 489,661
Nombre de titres	59 180
Nombre d'actionnaires	25

Souscriptions réalisées

Montant	8 150 476,005
Nombre de titres émis	32 445
Nombre d'actionnaires nouveaux	20

Rachats effectués

Montant	(8 029 142,058)
Nombre de titres rachetés	(31 962)
Nombre d'actionnaires sortants	(9)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	994 979,704
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	469 064,063
Frais de négociation	(3 722,157)
Régularisation des sommes non distribuables	(110 716,440)

Capital au 30-06-2010

Montant	16 337 428,778
Nombre de titres	59 663
Nombre d'actionnaires	36

TUNISO EMIRATIE SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

Expert comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

Fayçal DERBEL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 mars 2010 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 58.535.428, un actif net de D : 58.415.314 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 635.636.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 30 Juin 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières ont dépassé, au cours de la période, 5% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 26 Juillet 2010

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2010

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	37,118,483	15,319,975	29,957,760
Obligations et valeurs assimilées		34,321,868	14,039,878	27,977,561
Titres OPCVM		2,796,615	1,280,097	1,980,199
Placements monétaires et disponibilités		21,363,390	12,399,186	12,646,185
Placements monétaires	5	13,761,157	7,192,351	6,745,818
Disponibilités		7,602,233	5,206,835	5,900,367
Créances d'exploitation	6	13,235	19,900	8,762
Autres actifs	7	40,320	-	13,440
TOTAL ACTIF		58,535,428	27,739,061	42,626,147
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	83,947	2,313	3,503
Autres créditeurs divers	9	36,167	21,661	43,171
TOTAL PASSIF		120,114	23,974	46,674
ACTIF NET				
Capital	14	56,939,064	27,184,432	41,164,500
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		69	111	167
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1,476,181	530,544	1,414,806
ACTIF NET		58,415,314	27,715,087	42,579,473
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		58,535,428	27,739,061	42,626,147

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en devise)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2009</i>	<i>Année 2009</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	1,025,028	1,378,596	175,822	330,505	873,036
Revenus des obligations et valeurs assimilées		380,289	733,857	175,781	330,464	872,995
Revenus des titres OPCVM		644,739	644,739	41	41	41
Revenus des placements monétaires	11	138,468	227,788	64,212	129,796	219,932
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1,163,496	1,606,384	240,034	460,301	1,092,968
Charges de gestion des placements	12	(63,920)	(83,944)	(783)	(1,085)	(3,499)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1,099,576	1,522,440	239,251	459,216	1,089,469
Autres charges	13	(26,360)	(49,146)	(21,453)	(37,339)	(86,709)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1,073,216	1,473,294	217,798	421,877	1,002,760
Régularisation du résultat d'exploitation		29,756	2,887	97,015	108,667	412,046
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1,102,972	1,476,181	314,813	530,544	1,414,806
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(29,756)	(2,887)	(97,015)	(108,667)	(412,046)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(85,964)	(104,237)	(14,788)	(6,035)	788
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		(351,618)	(211,518)	177,675	177,675	434,981
Frais de négociation		-	(118)	-	(118)	(118)
RESULTAT DE LA PERIODE		635,636	1,157,421	380,685	593,399	1,438,411

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2009</i>	<i>Année 2009</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	635,636	1,157,421	380,685	593,399	1,438,411
Résultat d'exploitation	1,073,216	1,473,294	217,798	421,877	1,002,760
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(85,964)	(104,237)	(14,788)	(6,035)	788
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(351,616)	(211,518)	177,675	177,675	434,981
Frais de négociation	-	(118)	-	(118)	(118)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1,921,230)	(1,921,230)	(1,207,884)	(1,207,884)	(1,207,884)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	9,623,376	16,589,650	8,173,058	11,692,220	25,711,594
Souscriptions					
- Capital	27,905,083	44,573,818	15,034,116	20,952,513	49,899,859
- Régularisation des sommes non distribuables	(36,044)	(27,577)	52,999	54,331	335,397
- Régularisation des sommes distribuables	718,622	1,324,780	588,865	909,236	1,670,523
Rachats					
- Capital	(18,615,180)	(28,504,541)	(7,241,285)	(9,816,090)	(25,153,651)
- Régularisation des sommes non distribuables	66,465	48,737	(39,083)	(39,919)	(214,831)
- Régularisation des sommes distribuables	(415,570)	(815,567)	(222,554)	(367,851)	(825,703)
VARIATION DE L'ACTIF NET	8,337,782	15,835,841	7,345,859	11,077,735	25,942,121
ACTIF NET					
En début de période	50,077,532	42,579,473	20,369,228	16,637,352	16,637,352
En fin de période	58,415,314	58,415,314	27,715,087	27,715,087	42,579,473
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	481,152	413,116	195,383	161,368	161,368
En fin de période	574,383	574,383	274,661	274,661	413,116
VALEUR LIQUIDATIVE	101,701	101,701	100,907	100,907	103,069
TAUX DE RENDEMENT	1.01%	2.00%	1.40%	2.53%	4.63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 31 Juin 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2010 à D : 37.118.483 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		33,484,752	34,321,868	58.75%
Obligations		27,426,250	28,106,957	48.12%
Emprunt AIL 2009/1	7,000	560,000	570,212	0.98%
Emprunt AIL 2010/1	15,000	1,500,000	1,514,499	2.59%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15,000	1,500,000	1,506,890	2.58%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10,000	1,000,000	1,005,431	1.72%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5,000	500,000	524,011	0.90%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5,000	500,000	519,583	0.89%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10,000	1,000,000	1,032,104	1.77%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10,000	1,000,000	1,030,251	1.76%
Emprunt ATL 2009/3	10,000	1,000,000	1,020,556	1.75%
Emprunt BTK 2009/B	5,000	500,000	506,674	0.87%
Emprunt BTK 2009/C	10,000	1,000,000	1,013,622	1.74%
Emprunt BTK 2009/D	5,000	500,000	508,014	0.87%
Emprunt CIL 2008/1	5,000	400,000	417,438	0.71%
Emprunt CIL 2009/1	5,000	500,000	519,765	0.89%
Emprunt CIL 2009/2	10,000	1,000,000	1,031,335	1.77%
Emprunt CIL 2009/3	13,000	1,300,000	1,322,887	2.26%
Emprunt STB 2008/2	15,000	1,406,250	1,432,896	2.45%
Emprunt STB 2010/1 (taux variable)	5,000	500,000	505,367	0.87%
Emprunt STB 2010/1 (taux fixe)	5,000	500,000	505,808	0.87%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3,000	300,000	312,095	0.53%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7,000	560,000	572,366	0.98%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/1	5,000	400,000	406,895	0.70%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/2	3,000	300,000	303,168	0.52%
Emprunt Tunisie Leasing 2009 Sub (taux variable)	10,000	1,000,000	1,033,309	1.77%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/1	5,000	500,000	501,685	0.86%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15,000	1,500,000	1,549,095	2.65%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15,000	1,500,000	1,545,482	2.65%
Emprunt Sté Meublatax 2008	10,000	1,000,000	1,036,335	1.77%
Emprunt UIB 2009/1	30,000	3,000,000	3,134,245	5.37%
Emprunt Banque de l'habitat 2009 (taux variable)	10,000	1,000,000	1,019,839	1.75%
Emprunt C.H.O 2009	2,000	200,000	205,100	0.35%
Bons du trésor assimilables		5,860,068	5,978,264	10.23%
BTA 10/2013	100	98,300	102,523	0.18%
BTA 02/2015	685	699,728	709,912	1.22%
BTA 07/2017	300	297,810	314,130	0.54%
BTA 07/2017	700	709,730	744,414	1.27%
BTA 07/2017	500	507,750	532,569	0.91%
BTA 07/2019	500	514,000	520,155	0.89%
BTA 05/2022	1,000	986,000	996,499	1.71%
BTA 05/2022	500	508,250	511,370	0.88%
BTA 05/2022	500	504,000	507,655	0.87%
BTA 05/2022	1,000	1,034,500	1,039,037	1.78%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198,434	236,647	0.41%
BTZC 10/2016	368	198,434	236,647	0.41%
Titres OPCVM		2,878,996	2,796,615	4.79%
Actions des SICAV		2,878,996	2,796,615	4.79%
ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	20,000	2,088,296	2,022,180	3.46%
SANADETT SICAV	7,284	790,700	774,435	1.33%
TOTAL		36,363,748	37,118,483	63.54%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2010 à D : 13.761.157 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	4,891,131	4,950,596	8.47%
BT CIL du 16/03/2009 (pour 730 jours au taux de 5,45%)	1,000,000	1,012,959	1.73%
BT TL du 03/03/2010 (pour 350 jours au taux de 5,07%)	962,419	975,304	1.67%
BT LSTR du 24/03/2010 (pour 180 jours au taux de 5,25%)	979,537	990,792	1.70%
BT LSTR du 24/03/2010 (pour 210 jours au taux de 5,25%)	976,228	987,435	1.69%
BT LSTR du 24/03/2010 (pour 240 jours au taux de 5,25%)	972,947	984,106	1.68%
Comptes à terme	200,000	208,958	0.36%
Placement au 07/08/2010 (au taux de 6,23%)	200,000	208,958	0.36%
Certificats de dépôt	8,500,000	8,601,603	14.72%
Certificat de dépôt BTE au 20/05/2012 (au taux de 4,87%)	4,000,000	4,018,629	6.88%
Certificat de dépôt BTE au 16/06/2011 (au taux de 6,22%)	500,000	501,037	0.86%
Certificat de dépôt Attijari Bank au 12/01/2012 (au taux de 5,1%)	2,000,000	2,038,533	3.49%
Certificat de dépôt Attijari Bank au 23/12/2011 (au taux de TMM+0,95%)	2,000,000	2,043,404	3.50%
Total	13,591,131	13,761,157	23.56%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève à au 30/06/2010 à D : 13.235 contre D : 19.900 au 30/06/2009 et représente, exclusivement, le montant des intérêts à recevoir au titre des dépôts à vue.

Note 7 : Autres actifs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2010 à D : 40.320 et représente les paiements accordés au fournisseur du nouveau logiciel de gestion "B.F.I".

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2010 à D : 83.947 contre D : 2.313 au 30/06/2009 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Rémunération dépositaire	2,482	2,313
Rémunération distributeur	81,465	-
Total	<u>83,947</u>	<u>2,313</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2010 à D : 36.167 contre D : 21.661 au 30 juin 2009 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4,711	116
Redevances du CMF	5,515	2,406
Rémunération du PDG	5,387	4,849
Rémunération du personnel	-	8,077
Loyer	2,495	2,493
Etat, taxes et versements assimilés	1,574	468
Publications et frais divers	1,199	745
Jetons de présence	3,074	1,859
Frais de négociation	-	118
Dividendes à payer	1,445	530
Autres	10,767	-
Total	<u>36,167</u>	<u>21,661</u>

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2010 à D : 1.025.028 contre D : 175.822 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Trimestre 2 2010	Trimestre 2 2009
<u>Revenus des obligations</u>		
- Revenus des obligations	299,427	90,011
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	80,862	85,770
<u>Revenus des OPCVM</u>		
- Dividendes	644,739	41
TOTAL	1,025,028	175,822

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2010 au 30/06/2010 à D : 138.468 contre D : 64.212 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 2 2010	Trimestre 2 2009
Intérêts des billets de trésorerie	51,697	33,601
Intérêts des comptes à terme	2,485	2,485
Intérêts sur comptes de dépôt à vue	13,686	19,871
Intérêts des certificats de dépôt	70,600	8,255
TOTAL	138,468	64,212

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2010 à D : 63.920 contre D : 783 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Rémunération dépositaire	1,246	783
Rémunération distributeur	62,674	-
Total	<u>63,920</u>	<u>783</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2010 à D : 26.360 contre D : 21.453 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	2,369	1,733
Redevances du CMF	15,668	6,808
Rémunération du PDG	1,540	1,461
Rémunération du personnel	-	3,916
Taxes et versements assimilés	2,370	723
Loyer	374	374
Publications et frais divers	2,494	5,246
Jetons de présence	1,545	1,192
Total	<u>26,360</u>	<u>21,453</u>

Note 14 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Juin 2010, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2009

Montant	41,164,500
Nombre de titres	413,116
Nombre d'actionnaires	231

Souscriptions réalisées

Montant	44,573,818
Nombre de titres émis	447,331
Nombre d'actionnaires nouveaux	82

Rachats effectués

Montant	(28,504,541)
Nombre de titres rachetés	(286,064)
Nombre d'actionnaires sortants	(38)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(104,237)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(211,518)
Régularisation des sommes non distribuables	21,160
Frais de négociation	(118)

Capital au 30-06-2010

Montant	56,939,064
Nombre de titres	574,383
Nombre d'actionnaires	275

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 20 Novembre 2008 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la Poste OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 30 juin 2010, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 22.234.298 dinars et un résultat net de la période allant du 06 juillet 2009 au 30 juin 2010 de 297.109 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2010 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations post-conclusion

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous avons procédé aux vérifications du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette vérification nous formulons l'observation suivante : L'actif de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT se compose dans une proportion de 89,02 % de valeurs mobilières, soit 9,02% au-delà du seuil de 80% autorisé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition des actifs des OPCVM en valeurs mobilières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Samir Labidi

BILAN
Au 30 Juin 2010
(Unité : 1000 TND)

	<u>Notes</u>	<u>31/06/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	14 814,052	2 226,812
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 111,682	1 812,600
b - Obligations et Valeurs assimilées		13 702,370	414,212
c - Autres Valeurs			
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		7 420,245	3 689,502
a - Placement monétaires	3-3	4 978,209	2 527,228
b - Disponibilités	3-10	2 442,036	1 162,274
AC 3 - Créances d'exploitation		0,000	0,000
AC 4 - Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		22 234,297	5 916,314
PASSIF			

PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	42,240	7,085
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	0,388	2,176
TOTAL PASSIF		42,628	9,261
ACTIF NET			
CP 1 –Capital	3-5	21 214,968	5 738,496
CP 2 - Sommes distribuables		976,702	168,557
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0,000	0,000
b - Sommes distribuables de l'exercice		976,702	168,556
ACTIF NET		22 191,670	5 907,053
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		22 234,298	5 916,314

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 06 Juillet 2009 au 30 juin 2010
(Unité : 1000 TND)

	<u>Note</u>	<u>Période</u> <u>06/07/200</u> <u>Au</u> <u>30/06/201</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2010</u> <u>Au</u> <u>30/06/2010</u>	<u>Période</u> <u>06/07/200</u> <u>Au</u> <u>31/12/200</u>	<u>Période</u> <u>01/01/201</u> <u>Au</u> <u>30/06/201</u>
<u>PR 1 –Revenus du portefeuille titres</u>	3-2	275,192	217,996	19,124	256 ,067
a - Dividendes		90 ,051	77,382	12,669	77,382
b - Revenus des obligations et valeurs		185,141	140,613	6,455	178,685
c - Revenus des autres valeurs		0,000	0,000	0,000	0,000
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	137,764	51,843	41,815	95,950
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	(76,989)	(42,240)	(11,318)	(65,672)
<u>PR 3 - Autres produits</u>		0,643	0,000	0,095	0,548
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	(14,609)	(6,769)	(4,303)	(10,306)
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		654 701	191,691	123,144	531,558
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(654,701)	(191,691)	(123,144)	(531,558)
* Variation des +/- values potentielles sur titres		(11,789)	(18,778)	4,148	(15,937)
* +/- values réalisées sur cession des		(12,116)	(43,150)	0,751	(12,867)
* Frais de négociation		(0,987)	-	0,000	(0,987)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 06 juillet 2009 au 30 juin 2010
 (Unité : 1000 TND)

	<u>Période</u> <u>06/07/09</u> <u>Au</u> <u>30/06/10</u>	<u>Période</u> <u>01/04/2010</u> <u>Au</u> <u>30/06/2010</u>	<u>Période du</u> <u>06/07/09</u> <u>au</u> <u>31/12/09</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2010</u> <u>Au</u> <u>30/06/2010</u>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations</u>				
a - Résultat d'exploitation	322,000	220,830	45,413	276,588
b - Variation des +/- values potentielles sur	(11,789)	(18,779)	4,148	(15,937)
c - +/- values réalisées sur cession de	(12,116)	(43,150)	0,751	(12,867)
d - Frais de négociation de titres	(0,987)	-	0,000	(0,987)
<u>AN 2 - Distribution des</u>				
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	27 479,038	9 169,451	5 379,860	21 098,577
* Capital	26 625,400	8 852,000	5 253,900	20 370,900
* Régularisation des sommes non	3,018	2,621	(10,862)	13,879
* Régularisation des sommes	850,620	314,830	136,822	713,798
b - Rachats	5 584,476	3 148,153	523,718	5 060,758
* Capital	5 387,500	3 024,800	511,000	4 876,500
* Régularisation des sommes non	1,058	0,214	(0,959)	2,017
* Régularisation des sommes	195,918	123,139	13,677	182,241
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a- En début de période	1 000,600	5 907,053	1 000,600	5 907,053
b - En fin de période	22 191,669	22 191,669	5 907,053	22 191,669
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>				
a- En début de période	10,006	57,435	10,006	57,435
b - En fin de période	212,379	212,379	57,435	212,379

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 30 / 06 / 2010

(Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2010 à 14.814.052 Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30-06-2010	% Actif	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	9.200	1000,000	9.540.051	42,91%	ETAT
BTA 5,50% mars 2019	9.200	1000,000	9.540.051	42,91%	ETAT
Titres émis par des sociétés			4.162.319	18,72%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	500.000,000	516.656	2,32%	A.Bank
BH 2009	5.000	500.000,000	510.784	2,30%	BH
CHO 2009	2.000	200.000,000	204.300	0,92%	BIAT
Meublatex Industries 2010 (A)	4.000	400.000,000	403.125	1,81%	AB
STB 2010-1 (B)	10.000	1.000.000,000	1.011.616	4,55%	STB
TUNISIE LEASING 2009-2	15.000	1.500.000,000	1.515.838	6,82%	BBB+
OPCVM			1.111.682	% Actif net	
SICAV BH OBLIGATAIRE	3875	100,604	389.503	1,75%	-
TUNISO EMIRATI SICAV	7101	103,314	722.179	3,25%	-
Total du portefeuille-titres			14.814.052		

Les entrées en portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du 01-01-2010 au 30-06-2010, concernent la souscription à l'emprunt obligataire « Meublatex Industries 2010 (A) » pour un montant de 400.000 dinars, ainsi que les souscriptions aux parts émises par la SICAV BH OBLIGATAIRE pour un montant total de 16.152.978 dinars et par TUNISO EMIRATI SICAV pour un montant total de 733.632 dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées concernent les rachats de parts d'actions SICAV BH OBLIGATAIRE qui s'élèvent pour la même période à 17.566.184 dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 30-06-2010 275.192 dinars, et se détaillent ainsi :

Désignation	30-06-2010
Revenus de parts d'OPCVM	90.051
Revenus des BTA	134.374
Revenus des obligations	50.767
Total	275.192

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2010 à 4.978.209 dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30-06-2010	% actif	Emetteur	Garantie
Billet de trésorerie ML	1.000.000	959.514	4,32%	Modern Leasing	-
Billet de trésorerie ML	1.500.000	1.452.467	6,53%	Modern Leasing	-

Billet de trésorerie ST MOURADI	500.000	508.739	2,29%	ST MOURADI	BH
Billet de trésorerie SH EI Kantaoui	2.000.000	2.057.489	9,25%	SH EI Kantaoui	BH
	5.000.000	4.978.209			

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise au 30.06.2010 à 137.764 dinars et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries, les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	30-06-2010
Intérêts des placements à termes	29.881
Intérêts des billets de trésoreries	107.475
Intérêts des certificats de dépôts	408
Total	137.764

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2010
Capital initial constitué	
Montant	5.738.496
Nombre de titres	57.435
Nombre d'actionnaires	367
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	20.370.900
Régl. Des sommes non distribuables	13.880
Nombre de titres émis	203.709
Rachats effectués	
Montant (nominal)	4.876.500
Régl. Des sommes non distribuables	2.017
Nombre de titres émis	48.765
Autres effets sur le capital	
Plus ou Moins values potentielles sur titres	-15.937
Plus ou Moins values réalisées sur cession de titres	-12.867
Frais de négociation	-987
Capital au 30 juin 2010	
Montant	21.214.968
Nombre de titres	212.379
Nombre d'actionnaires	1.166

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2010 à 42.240 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30-06-2010
Rémunération du gestionnaire à payer	7.454
Rémunération du dépositaire à payer	34.786
Total	42.240

3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2010 à 388 dinars et détaille comme suit :

Désignation	30-06-2010
Etat retenues à la source	(4.617)

<i>Honoraires du commissaire aux comptes</i>	2.992
<i>Redevances CMF à régler</i>	1.744
<i>TCL à payer</i>	268
Total	388

3-8 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du distributeur et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de distribution et de gestion conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2010** à **76.798 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	30-06-2010
<i>Rémunération du gestionnaire</i>	13.586
<i>Rémunération du distributeur</i>	63.403
Total	76.989

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2010** à **14.609 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	30-06-2010
<i>Redevances CMF</i>	9.057
<i>Honoraires du commissaire aux comptes</i>	2.992
<i>Charges de pré-exploitation</i>	475
<i>Impôt et taxes et versements assimilés</i>	742
<i>T.C.L</i>	1.123
<i>Autres charges</i>	219
Total	14.609

3-10 Disponibilités :

Désignation	30-06-2010
<i>Dépôts à vue</i>	939
<i>Placements à terme</i>	2.441.097
Total	2.442.036